
COMMUNE DE BLENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 13 avril 2018

L'an deux mil dix huit et le treize avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. SOLAZZO Arnaud, Maire Adjoint

Présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – SANCHEZ – YONNET - Mmes MORTREUIL – DESSOUT – PRISE – LABBE -LAKEBIR

absente représentée : Valentine VANACORE (pouvoir à Sandra DESSOUT)

Secrétaire de séance : Arnaud SOLAZZO

Monsieur le Maire évoque le décès de Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, survenu brutalement le 25 février 2018.

La municipalité s'est associée à la douleur de sa famille lors des obsèques célébrées le 3 mars à Provins.

Monsieur Jean-Louis THIRIOT, maire de Beauvoir, a été élu Président au cours de la séance extraordinaire du jeudi 22 mars 2018.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- ♦ Vote du taux d'indemnité de Mme Claire MORTREUIL, conseiller municipal
- ♦ Demande de subvention Fonds d'Equipement Rural 2018

Les membres du Conseil Municipal ACCEPTENT A L'UNANIMITE cette modification de l'ordre du jour.

----°0°0°0°0°----

Monsieur le Maire apporte des précisions suite à la question posée par Fabrice SANCHEZ lors de la séance du 16 mars 2018, quant à la répartition de l'actif de la CC du Bocage Gâtinais :

Le matériel en location a été rendu aux fournisseurs, le matériel informatique et le mobilier ont été répartis entre les communes de Thoury Ferrottes, Voulx, Blennes et Flagy pour assurer la continuité des tâches afférentes aux compétences qui leur ont été rétrocédées (compétence scolaire notamment).

Il rappelle que cette répartition avait été validée par les maires des communes lors des différents conseils communautaires qui avaient précédé la dissolution.

Délibération n° 2018-3/12**Versement des indemnités de fonction à un conseiller municipal titulaire de délégation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 1^{er} mars 2018 d'allouer une indemnité de fonction au taux de :

➤ 3.156 % de l'indice 1022

à Mme Claire MORTREUIL, conseiller municipal déléguée aux affaires « Animation, fêtes et vie associative » par arrêté municipal à compter du 1er mars 2018

Les indemnités de fonctions seront versées mensuellement.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/11**Demande de subvention Fonds d'Equipement Rural 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un dossier de demande de subvention au département pour les acquisitions suivantes destinées au service technique municipal :

- Véhicule Citroën C15 en remplacement du véhicule actuel très usé – coût 4 000 € TTC
- Remorque basculante PTAC 500 kgs à atteler au véhicule C15 – coût 1 600 € TTC
- Remorque basculante PTAC 750 kgs à atteler au véhicule C15 et au tracteur – coût 2 510 € TTC
- Régulateur de vitesse d'épandage pour saleuse – coût 1 383,48 € TTC

Montant total de l'opération : 9 493.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'investissements présenté par Monsieur le Maire

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2018

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/1

Compte de gestion 2017

Après avoir constaté que les chiffres inscrits au compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le receveur, sont identiques à ceux du compte administratif, Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement exécutées, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur municipal.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/2

Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 de la commune présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	456 161.00 €	Dépenses	265 383.53 €
Recettes	436 922.77 €	Recettes	64 051.49 €
Déficit	19 238.23 €	déficit	201 332.04 €

Soit un déficit global de clôture : 220 570.27 € *

(*) Ce déficit intègre le retard de réception de la recette (150 000 €) issue de la vente du 5 rue des moines réalisée en 2017, mais que la perception ne nous versera qu'en 2018.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/3

Affectation des résultats

Après avoir constaté le solde de la section d'investissement de l'exercice 2017 et l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement global qui s'élève à 143 768.06 € comme suit :

- Affectation à la section d'investissement – compte 1068 : 54 958.75 €
- Affectation à la section de fonctionnement – compte 002 : 88 809.31 €

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/4

Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations suivantes pour l'année 2017 :

A.S.P.A.S.	association pour la protection des animaux sauvages	50.00
Chiens guide d'aveugle		50.00
SPA		100.00
association "pas si bêtes"	protection animale	100.00
Société de Pêche La Blennoise		100.00
FNACA Voulx et Environnement	féderation des anciens combattants Algérie Tunisie	50.00
Association Bande de Chérubins	organisation d'évènements liés à la vie scolaire	200.00
Croix Rouge Française		50.00
Association Spirales CMP Montereau	éducation et réadaptation des enfants handicapés	50
CLIC SOUTIEN	centre d'information et d'accompagnement des + de 60 ans	150.00

Les Restaurants du Cœur		50.00
Les Féeries du Bocage	organisateur du festival trans-générationnel illustration Mythe et tradition	100.00
Tir à l'Arc Orvannais/Voulx		100.00
Amicale du Bocage	Club de foot	50.00
Le Lendemain des Sapeurs Pompiers	Amicale des sapeurs pompiers retraités	100.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Voulx		100.00
Blennes Sports et Loisirs		200.00
Association France Alzheimer		50.00
Association des Donneurs de Sang Bénévoles		50.00
Ligue Nationale contre le Cancer		50.00
115 du Particulier	association d'aide aux plus démunis	100.00
Association Marianne Services	aide à domicile personnes âgées ou handicapées	100.00
Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert		100.00
Jeunes Pompiers		100.00
Les P'tis Bouts (Voulx)	aide à la socialisation des enfants 0/3 ans	50.00
Autres subventions (sur délibérations)		300.00

Soit un total de **2 500.00 €** qui sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2018.

Concernant l'attribution de subventions aux associations, Sandra DESSOUT précise, en accord avec les membres du Conseil Municipal, qu'elle ne sera plus systématique mais sera conditionnée à la production d'une demande accompagnée d'un compte rendu d'activités et du rapport financier de l'année écoulée.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/5

Subvention versée au CCAS de Blennes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention de 3 400.00 € au CCAS pour lui permettre de fonctionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

Décide d'accorder une subvention de 3 400.00 € (*trois mille quatre cent euros*) au CCAS pour l'année 2018

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/6

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer afin de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE **de maintenir inchangé** le taux des taxes locales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	:	14.60 %
Taxe foncière (bâti)	:	12.43 %
Taxe foncière (non bâti)	:	37.57 %

Délibération n° 2018-3/7

Budget primitif 2018

Le maire présente la proposition de budget pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

➤ Section de fonctionnement : 655 964.31 €

(six cent cinquante cinq mille neuf cent soixante quatre euros et trente et un centimes)

- **Section d'investissement** : 518 972.00 €
(cinq cent dix huit mille neuf cent soixante douze euros)

Mis au vote, il est adopté par **11 voix POUR**

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/8

Modification des statuts du S.D.E.S.M.

Vu la délibération du Syndicat Départemental des Energies des Seine-et-Marne n° 2018-05 du 6 mars 2018 portant modifications de ses statuts,

Vu la suppression de l'article 13 desdits statuts qui prévoyait la possibilité pour les usagers de constituer une commission consultative autorisant à formuler un avis sur toute question de distribution de l'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix POUR, 8 voix CONTRE, et 2 abstentions, **REFUSE** de valider les nouveaux statuts du S.D.E.S.M. tels qu'annexés à la présente délibération.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/9

Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2018

Par courrier du 9 mars 2018, la Sous-Préfecture de Provins a informé le Conseil Municipal que la délibération du 2 février 2018 autorisant le Maire engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, ne respecte pas certaines conditions de forme (absence du résultat du vote, absence de ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance dudit courrier,

Dit que la délibération n° 2018-7/2 du 2 Février 2018 est retirée

Complète la délibération du 2 février 2018 comme suit :

« Le Conseil Municipal, par **9 voix POUR**

.....

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Chapitre 21

Compte 2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	772 €
Compte 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 527 €
Compte 21316	Equipements du cimetière	850 €
Compte 21534	Réseaux d'électrification	1 800 €
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	29 199 €
Compte 2313	Aménagement place publique & commerce de proximité	48 021 €

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-3/10

Commissions communales – Composition

Le Conseil Municipal nomme Laurent BARDIN en remplacement de Michel PLANCKE, décédé, à la commission « Entretien de la commune et rénovation des bâtiments communaux ».

Mme LAGE NUNES n'est pas remplacée dans les commissions « Animation, Fêtes et Vie Associative » et « Communication & Information ».

----°0°0°0°0°----

QUESTIONS DIVERSES

- **Gendarmerie** : suite aux cambriolages qui ont eu lieu sur le territoire de la commune, l'équipe municipale a décidé de diffuser une information par tract dans les boîtes aux lettres des administrés et sur les panneaux d'affichages afin d'attirer l'attention des résidents et des voisins sur l'attitude à tenir en cas d'observations inhabituelles. Ce sujet sera abordé lors du rendez-vous pris auparavant avec la gendarmerie le 3 mai 2018.
- **Travaux de rénovation de la place publique** : Monsieur le maire informe que le planning des travaux a été modifié. L'entreprise Lefèvre en charge du lot VRD pour la rénovation de la place publique n'interviendra que pendant les semaines 23 24 25 et 26 (tous le mois de juin) l'arrêté d'interdiction de stationnement en cours du 3 avril au 29 juin est donc modifié.
- **Travaux du cimetière** : M.Solazzo informe que la rénovation du carré militaire du cimetière par l'entreprise Vergnol sera faite au cours du 3ème trimestre 2018. Ces travaux sont financés à 80 %. Une inauguration officielle sera programmée à l'automne.
- **Sécurité routière** :
Comptages routiers sur routes départementales : M. Solazzo informe que l'agence routière territoriale accorde à la commune 2 comptages de printemps après celles de l'automne 2017 qui ont eu lieu à Launoy / Epigny et le Bouloy. Il est décidé en équipe qu'ils seront effectués dans la traversée du hameau de St André et de la Roustière. Les résultats de ces comptages permettront la demande d'investissements auprès du département (dispositif pour obliger à la réduction de la vitesse).
- **Panneau Pocket** : il y a eu peu de retours des coupons d'enquête en mairie mais il est constaté que ce service fonctionne et que les utilisateurs, encore peu nombreux, trouvent néanmoins l'outil pratique. Un bilan sera fait au moment du renouvellement de l'abonnement annuel.
- **Voirie** : Nous avons demandé en mars l'intervention de la régie technique de la CCPM pour réparer les dégâts de l'hiver sur l'ensemble de notre réseau. Suite à notre réclamation, M. Solazzo informe avoir rencontré le nouveau responsable des services techniques de la CCPM qui, après inspection, a convenu de malfaçons qui seront très rapidement corrigées.

Le secrétaire de séance

Le Maire,